

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds revenu mensuel FMOQ que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire du prospectus simplifié dans le site Internet [www.fondsfmoq.com](http://www.fondsfmoq.com) ou dans le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com), ou en communiquant avec le gestionnaire des Fonds FMOQ au 514 868-2081 ou, sans frais, au 1 888 542-8597 ou, à l'adresse de courriel [info@fondsfmoq.com](mailto:info@fondsfmoq.com).

### BREF APERÇU

<b>Date de création du Fonds :</b>	1 <sup>er</sup> octobre 2006
<b>Valeur totale au 28 février 2013 :</b>	187 956 574 \$
<b>Ratio des frais de gestion (RFG) :</b>	1,00 %
<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Corporation Fiera Capital
<b>Distributions :</b>	Mensuelles (montant fixe par part établi au début de chaque année civile) Annuelles (solde résiduel de revenus nets et de gain net en capital)
<b>Placement minimal :</b>	500 \$ (initial) – 100 \$ (additionnel) 50 \$ (prélèvement automatique)

### DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL ?

Le portefeuille de ce Fonds est composé de titres à revenu fixe à court, moyen et long terme émis ou garantis par le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux, les corporations municipales et scolaires, de grandes sociétés canadiennes ainsi que d'actions privilégiées et de titres de participation canadiens offrant des rendements élevés. Les informations ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 28 février 2013. Ces placements changeront au fil du temps.

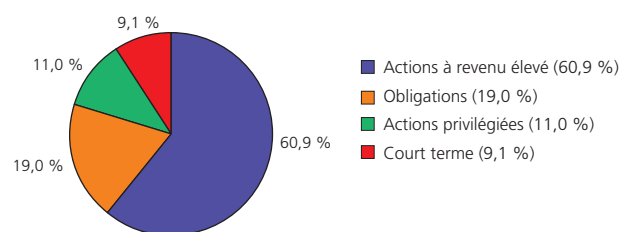
#### DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS AU 28 FÉVRIER 2013

	%
1 Trésorerie et équivalents de trésorerie	9,1
2 Crescent Point Energy	4,1
3 Husky Energy	3,5
4 BCE	3,4
5 Great-West Lifeco	3,2
6 Vermilion Energy	3,2
7 Financière Sun Life	3,2
8 Banque de Montréal	3,0
9 Thomson Reuters Corporation	3,0
10 Inter Pipeline Fund	2,9

**Nombre total de placements : 191**

**Les 10 principaux placements représentent 38,6 % du Fonds.**

#### RÉPARTITION DES PLACEMENTS AU 28 FÉVRIER 2013



### QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS ?

Cette rubrique présente le rendement du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement du Fonds.

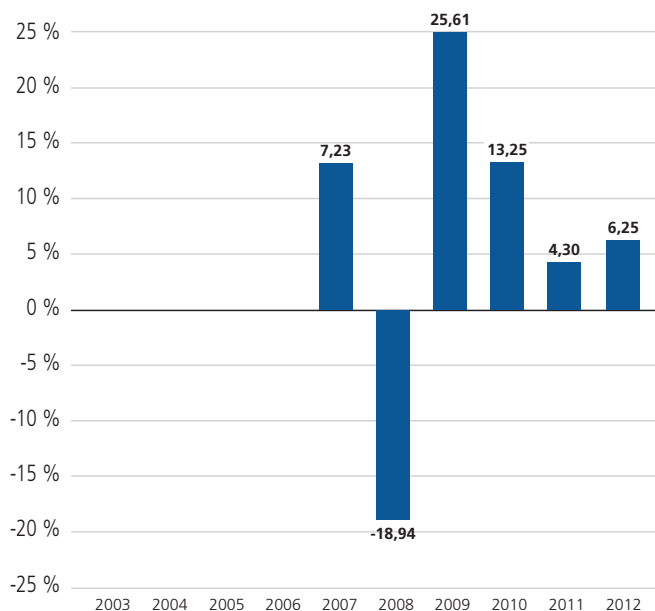
Il est important de noter que le rendement passé du Fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel après impôt dépendra de votre situation fiscale personnelle.

#### RENDEMENT MOYEN

La personne qui a investi 1 000 \$ dans le Fonds depuis sa création en octobre 2006, détient aujourd'hui 1 422 \$, ce qui donne un rendement annuel composé de 5,67 %.

#### RENDEMENTS ANNUELS

Ce graphique montre le rendement annuel du Fonds depuis sa création en octobre 2006. Le Fonds a perdu de sa valeur pendant une de ces années.



### QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE ?

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. Le gestionnaire des Fonds FMOQ estime que le risque associé au présent Fonds est faible à moyen. Pour une description détaillée des risques associés au Fonds, consultez le prospectus simplifié.



## Y A-T-IL DES GARANTIES ?

Comme la plupart des OPC, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

## À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ ?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un placement à moyen et long terme ;
- désirent recevoir une distribution mensuelle raisonnablement constante tout en ayant un potentiel de gains en capital ;
- peuvent supporter les hauts et les bas du marché boursier pour une partie de leur portefeuille.

**Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

## UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un Fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre Fonds dans un compte non enregistré, les distributions du Fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL ?

Les informations qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du Fonds revenu mensuel FMOQ.

- 1. Frais d'acquisition :** Aucuns si acquis par l'entremise du placeur principal, Les Fonds d'investissement FMOQ inc. Par contre, des frais pourraient être exigés lorsque des parts sont acquises par l'entremise d'un autre courtier.
- 2. Frais du Fonds :** Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds. Au 31 décembre 2012, les frais du Fonds s'élevaient à 1,18 % de sa valeur, ce qui correspond à 11,80 \$ par année sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du Fonds. Le gestionnaire, la Société de gérance des Fonds FMOQ inc., a renoncé à une partie de ses frais de gestion. N'eût-été de cette renonciation, le RFG aurait été plus élevé.	1,00 %
<b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b> Il s'agit des frais de transactions du Fonds.	0,18 %
<b>Frais du Fonds</b>	<b>1,18 %</b>

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL ? (SUITE)

**3. Commissions de suivi :** Aucune

**4. Autres frais :**

- Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendrez ou échangerez des parts du Fonds.
- **Frais de substitution et de rachat :** Aucuns si la substitution ou le rachat sont faits par l'entremise du placeur principal, Les Fonds d'investissement FMOQ inc. Par contre, des frais pourraient être exigés si la substitution ou le rachat sont faits par l'entremise d'un autre courtier.
- **Frais d'administration :** Vous pourriez avoir à payer des frais d'administration variant de 150 \$ à 250 \$, qui s'appliquent au transfert total ou partiel d'un régime fiscal enregistré ou d'autres transferts directs vers une autre institution financière.

## ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

## RENSEIGNEMENTS



**Vous pouvez obtenir, sur demande et sans frais, un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds :**

- dans le site Internet [www.fondsfmoq.com](http://www.fondsfmoq.com) ou dans le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ; ou
- en communiquant avec le gestionnaire des Fonds FMOQ au 514 868-2081 ou, sans frais, au 1 888 542-8597 ; ou
- en écrivant au gestionnaire des Fonds FMOQ au 3500, boulevard De Maisonneuve Ouest, bureau 1900 Westmount (Québec) H3Z 3C1 ou à l'adresse de courriel : [info@fondsfmoq.com](mailto:info@fondsfmoq.com).

Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

